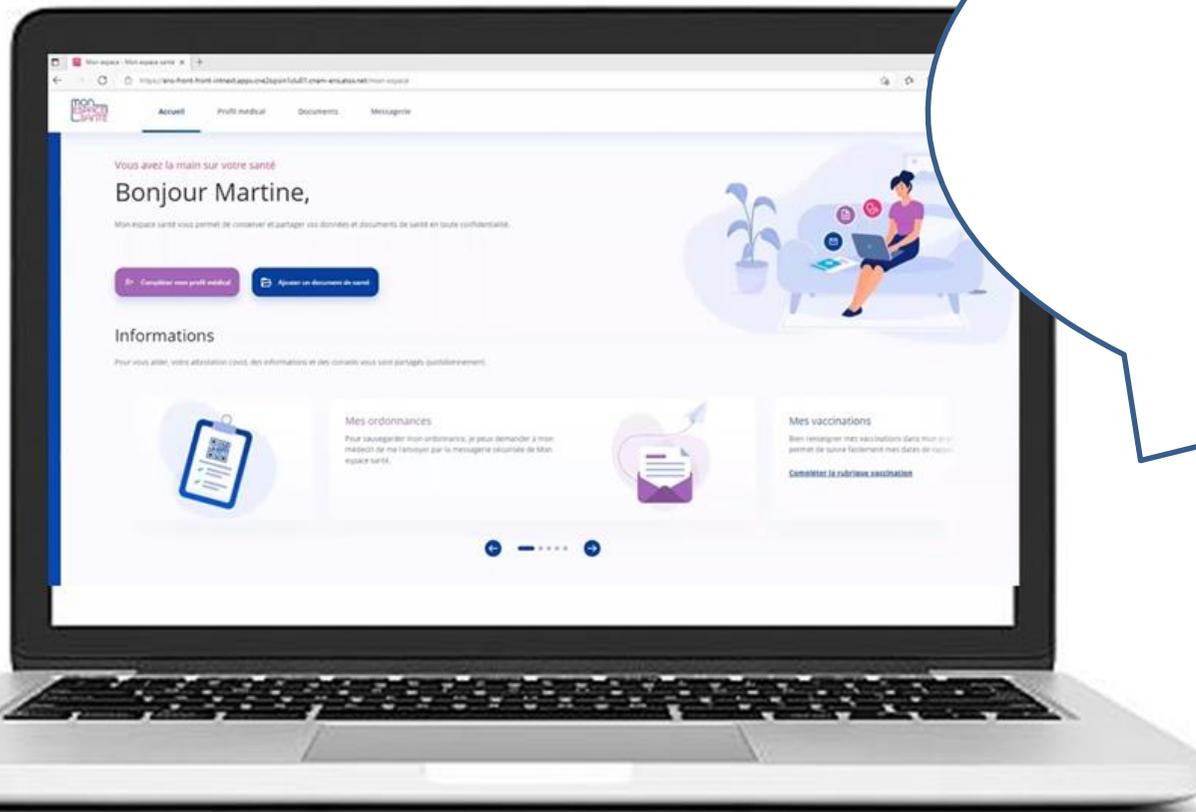




Décollage en Bretagne !



MON
ESPACE
SANTÉ



Webinaire de présentation de Mon espace santé

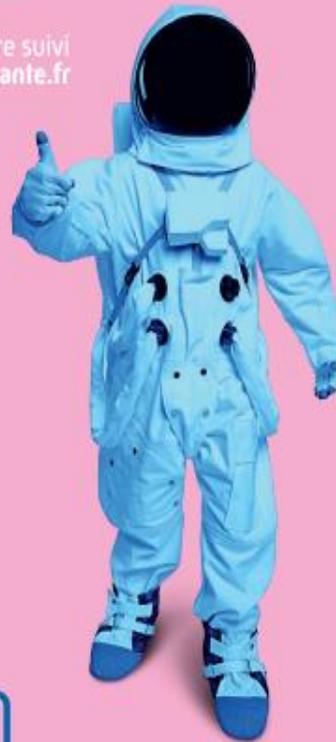
08 juin 2022





Partez à la conquête
d'un nouvel espace
pour votre santé.

Pour enregistrer vos informations santé et faciliter votre suivi médical, rendez-vous dès maintenant sur monespacesante.fr



mon
ESPACE
SANTÉ

VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

AU PROGRAMME

- 1 – Éléments de contexte, Calendrier de déploiement
- 2 – Présentation de Mon Espace Santé, Fonctionnalités
- 3 – Activation de Mon Espace Santé, Où trouver les réponses à ses questions
- 4 – Idées reçues sur Mon espace santé
- 5 – Dispositif ambassadeurs Mon espace santé
- 6- Questions/réponses

→ Vous pouvez poser vos questions dans le chat !

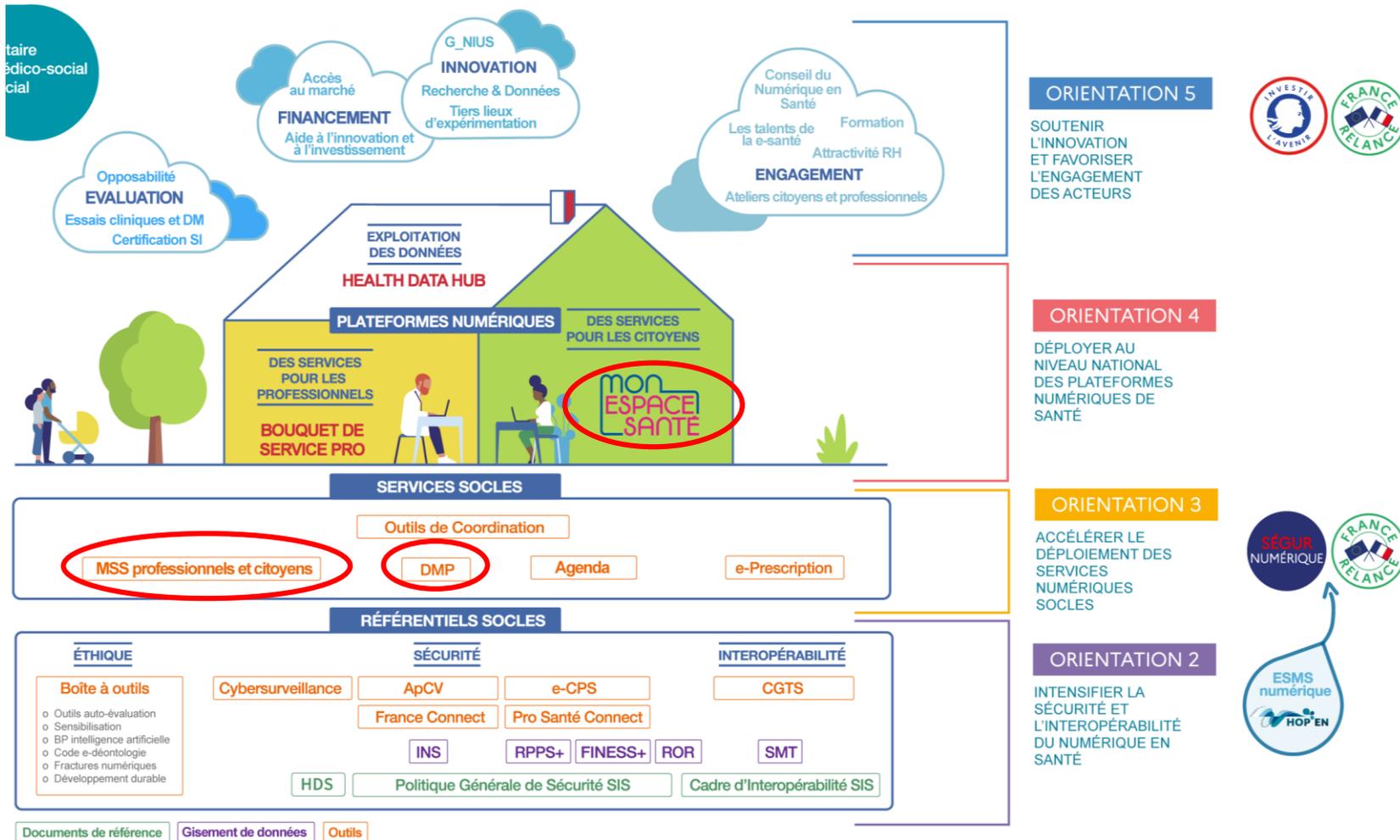


1h30

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE MON ESPACE SANTE



La feuille de route du numérique en santé



Synthèse de la FDR de route nationale (2019)

MON ESPACE SANTÉ, KESAKO ?



En 2022, le DMP devient une brique de « Mon Espace Santé »



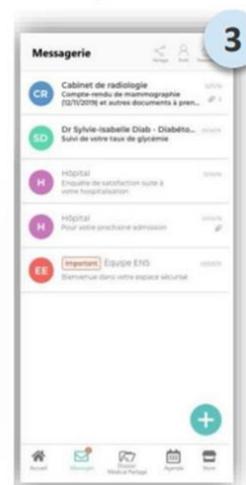
Mon Espace Santé en bref



1

LE CATALOGUE DE SERVICES

Accès à un catalogue de services référencés. L'utilisateur pourra autoriser pour chacun des services référencés l'accès en lecture et en écriture à ses données de santé contenues dans son ENS. Ce catalogue intègre également des sites d'informations sur la santé et sur le système de santé.



3

LA MESSAGERIE

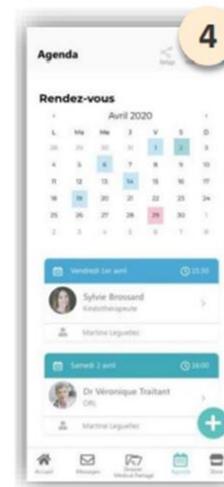
Réalisation d'échanges entre l'utilisateur et les professionnels via leur Messagerie sécurisée de santé (MSS).



2

LE DOSSIER MÉDICAL

Stockage sécurisé et la consultation des données de santé (documents, Mesures de Santé) tant par l'utilisateur que par le professionnel (basé sur le DMP)



4

L'AGENDA

Consolidation des différents événements de santé : rendez-vous médicaux, hospitalisations, tâches, etc.

- Le patient a accès à 4 fonctionnalités, dont 2 disponibles depuis le 31 janvier 2022.
- Mon Espace Santé est créé automatiquement à chaque patient, sauf opposition de la personne ou de son représentant légal.
- Mon espace santé est disponible sur internet et sur application mobile !



Pourquoi Mon espace santé ?



- Généraliser le partage fluide et sécurisé de données de santé entre professionnels et usagers pour mieux soigner et accompagner.
- Un positionnement central de l'Etat pour comme garant de la gestion des données de santé en France, dans une stratégie d'Etat plateforme.
- Un service public numérique universel, ergonomique et simple d'usage pour mettre à disposition de chaque assuré un véritable carnet de santé numérique sécurisé.



**Pour que nos données de santé ne deviennent pas une commodité
comme dans de nombreux secteurs**

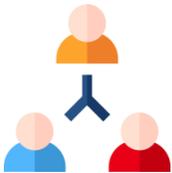


Pourquoi Mon espace santé ?

Focus sur les bénéfices dans les parcours de santé des patients



- **Une prise en charge plus efficace en cas d'urgence** : le professionnel de santé qui intervient sans connaître le patient peut avoir accès à l'historique de ses soins, de ses allergies et de ses traitements...



- **Une coordination des soins facilitée** : Les documents de santé nécessaires sont regroupés au même endroit ce qui permet :
 - **d'éviter des examens ou des prescriptions inutiles**, ainsi que des interactions entre médicaments ;
 - de **partager son historique de soins avec les professionnels** de son choix sans être obligé de faire appel à sa mémoire (pratique en cas d'imprévus, d'urgences..) ;
 - **d'éviter les recherches fastidieuses** pour remettre la main sur des résultats d'examens, des comptes rendus médicaux... Les professionnels de santé et les patients peuvent en effet y déposer tous ces documents.



- **Une prise en charge dans la durée** :
 - En cas de départ en retraite, de changements de professionnels de santé, les données et informations restent stockées à un même endroit, accessibles aux professionnels habilités
 - Lorsqu'un patient est amené à se déplacer loin de son domicile, par exemple pour des vacances.



En synthèse, Mon Espace Santé (et nommant l'alimentation du DMP) favorise la coordination, la qualité et la continuité des soins, et assure un meilleur suivi de la santé du patient.



Pourquoi Mon espace santé ?

Focus sur les bénéfices dans les parcours de santé des patients



Le médecin traitant adresse des recommandations à sa patiente grâce à la messagerie sécurisée



Les RDV d'échographie sont enregistrés dans l'agenda sécurisée de Mon espace santé



L'équipe de la maternité prépare le séjour avec les futurs parents : les démarches administratives passent par une application mobile



mon ESPACE SANTÉ



mon ESPACE SANTÉ



mon ESPACE SANTÉ



mon ESPACE SANTÉ



mon ESPACE SANTÉ



mon ESPACE SANTÉ



Le laboratoire alimente le dossier médical avec les comptes rendus d'analyse



La sage-femme adresse les exercices de préparation à l'accouchement dans la messagerie sécurisée



Le compte rendu de l'accouchement est enregistré dans le dossier médical de Mon espace santé

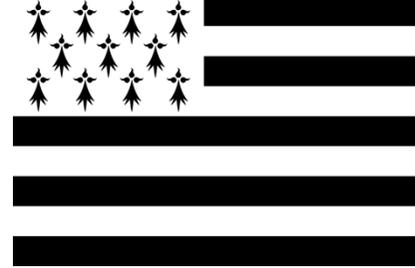


Cas d'usage : consultation du dossier médical en cas d'urgence



[Je découvre !](#)

Activation de Mon espace santé



Lancement de Mon espace santé en Bretagne

Création automatique de Mon espace santé pour tous les assurés bretons sauf opposition de la personne *



MARS - AVRIL

Tous les bretons rattachée à un régime d'assurance maladie français ont été notifiés de l'arrivée de Mon espace santé



MARS - AVRIL

Un courrier (mail ou postal) fournit les modes d'opposition et d'accès au service



Si l'utilisateur a activé son accès, Mon espace santé est créé



Si l'utilisateur s'est opposé, Mon espace santé ne sera pas créé



MAI - JUIN

Après l'envoi du courrier, si l'utilisateur ne s'est pas connecté ni opposé, **Mon espace santé est automatiquement créé.** Un professionnel peut écrire au patient via sa messagerie de santé ou alimenter le DMP de la personne.



mon
ESPACE
SANTÉ



Activation de Mon Espace Santé

Si vous ne procédez pas à l'activation de votre Espace Santé mais que vous ne vous y êtes pas opposés, les professionnels de santé pourront alimenter votre DMP.

- Cela permet à l'équipe de soin de **coordonner leurs actions et d'avoir accès à votre suivi médical** ; néanmoins cela ne vous permet pas d'alimenter vous-même votre Espace Santé ni de communiquer de manière sécurisée par mail avec vos professionnels de santé.



Il est donc important d'activer votre Espace Santé :

- Pour cela, rendez-vous sur le **site** www.monespacesanté.fr ou **téléchargez l'application** Mon espace santé sur Android ou Iphone (disponible depuis le 13 Mai 2022)
- Munissez-vous de votre numéro de sécurité sociale, de votre carte vitale et de votre code d'activation reçu par mail ou courrier (que vous pouvez réinitialiser si vous ne l'avez plus)

En
seulement 5
minutes !



Support

Si vous ne trouvez pas de réponses à vos questions sur mon espace santé en ligne, il est possible pour l'assuré de contacter le support de Mon espace santé via le **canal téléphonique** ou le **formulaire de contact**.



Téléphone : 34 22 (service gratuit + prix d'un appel local)

Support téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30

- Intervention sur le dossier
- Prise en charge des demandes d'opposition ou de clôture
- Information générale
- Aide à l'usage



Formulaire en ligne

Formulaire accessible sur le site monespacesante.fr  après connexion avec identifiant/mot de passe : accessible uniquement aux personnes ayant déjà réalisé leur enrôlement

- Intervention sur le dossier
- Information générale
- Aide à l'usage

Idées reçues sur Mon espace santé



Hébergement : Mon espace santé n'est pas sécurisé ?

Idée reçue

« Mon espace santé n'est pas ou peu sécurisé, il y a un gros risque pour mes données de santé qui vont être *aspirées* par les GAFAM. »

VRAI

FAUX

Information réelle

Faux, l'hébergement est assuré en France par des sociétés (Wordline et Atos) qui sont agréées hébergeurs de données de santé (HDS) conformément à l'article L. 1111-8 du code de la santé publique. Leur localisation sur le territoire français les place sous la coupe du RGPD.

La protection des données est garantie par l'Etat, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et la Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM).

Questions ?

Conclusion

Au contraire, Mon espace santé est un outil dont la fiabilité et la sécurité ont été cadrées et éprouvées dès la conception. C'était d'ailleurs une des premières exigences issues du comité citoyen, consulté lors de la conception. Mon Espace Santé est une **alternative sécurisée** à des outils de stockage de documents ou de messagerie non souverains comme ceux des GAFAM.



Gestion des accès : N'importe qui aura accès à mes données ?

Idée reçue

« n'importe quel professionnel de santé pourra avoir accès à l'intégralité de mes données de santé »

VRAI

FAUX

Information réelle

Faux, il y a d'abord le consentement du patient qui est nécessaire pour le professionnel avant de pouvoir consulter le dossier médical.

Il y a aussi une matrice d'habilitation établie qui définit à quel type de document le professionnel a accès en fonction de sa discipline.

Enfin, les mouvements sur le service Mon espace santé d'un usager sont tracés. Ce dernier est informé par courrier s'il n'a pas activé son service MES ou peut consulter dans la rubrique dédiée, les détails de ces mouvements.

Questions ?

Conclusion

Trois axes forts permettent de gérer finement les accès de tiers à Mon espace santé : le recueil de consentement, la matrice d'habilitation par profession, le traçage des mouvements sur MES.



Gestion des accès : N'importe qui aura accès à mes données ?

FOCUS SUR LES RÈGLES D'ACCÈS, ALIMENTATION ET CONSULTATION DU DMP



Accès au dossier médical (anciennement DMP) en ALIMENTATION

Un patient qui ne s'est pas opposé à la création automatique dispose d'un profil Mon espace santé, ce qui implique que :

- Le dossier médical de Mon espace santé **pourra être alimenté** par un professionnel ou établissement de santé habilité authentifié avec sa carte CPS/CPE (/certificat serveur applicatif)
- Le **patient peut s'opposer à cette alimentation en cas de motif légitime** (article R. 1111-47 du code de la santé publique), par exemple suite à un examen dit "sensible" (ex: IVG...). Il n'y a pas de définition précise du motif légitime, cela reste à l'appréciation du professionnel de santé



Accès au dossier médical (anciennement DMP) en CONSULTATION

- La [matrice habilitation](#) définit les **autorisations d'accès par défaut** des professionnels de santé pour chaque type de document contenu dans le DMP.
- Juridiquement, l'accès en consultation aux documents du DMP d'un patient est différent pour les professionnels membres de l'équipe de soins et pour les autres professionnels de santé (article R1111-46). **Quand un professionnel est membre de l'équipe de soin, le consentement du patient est dit présumé dans le cadre de la prise en charge effective, il peut accéder au DMP de son patient.** Un professionnel qui n'est pas membre de l'équipe de soins, doit recueillir formellement le consentement du patient.
- Techniquement, chaque professionnel de santé, dûment identifié (dans son logiciel DMP-compatible ou via dmp.fr) doit **déclarer (en cochant une case dédiée) avoir obtenu le consentement du patient** avant de consulter le contenu de son DMP.  Le consentement peut être écrit ou oral.



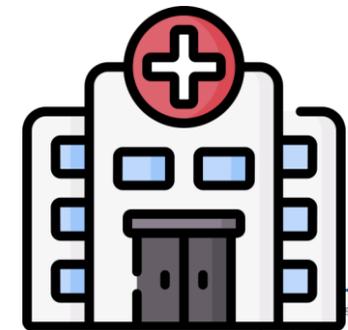
Gestion des accès : N'importe qui aura accès à mes données ?

FOCUS SUR LES PRISES EN CHARGE EN URGENCE

Deux modes d'accès particuliers au dossier médical sont prévus pour les situations d'urgence :

- ❑ **L'accès « SAMU »** : l'utilisateur peut autoriser le médecin du SAMU à accéder aux données de santé en cas d'urgence.
- ❑ **L'accès « Autres professionnels de santé » en cas d'urgence** : l'utilisateur peut autoriser les autres professionnels de santé à accéder aux données de santé en cas d'urgence

Le **professionnel déclare qu'il accède en urgence** (case à cocher lors de l'accès) et saisit le motif justifiant l'urgence. **Ces accès sont tracés dans le dossier médical** du patient et identifiés en mode urgence et le patient reçoit une notification qui précise le mode d'accès. Dans ses paramètres, l'utilisateur peut choisir de ne pas donner accès à son espace santé, même pour les situations d'urgence.





Le Dossier médical n'est pas alimenté ?

Idée reçue

« Mon espace santé ne fonctionnera pas car, comme pour le DMP à l'époque, le dossier médical n'est pas alimenté par les professionnels et s'il n'y a aucun documents dedans, les usagers n'y verront aucun intérêt. »

VRAI

FAUX

Information réelle

Faux, au 30 avril 2022 : 51,84% des Dossiers médicaux Mon espace santé bretons contiennent au moins un document médical (hors vaccination Covid et historique de remboursement de l'Assurance maladie)

Plus de 2 millions de documents envoyés chaque mois dans Mon espace santé! C'est le résultat des financements aux usages qui s'amorce.

Questions ?

Conclusion

Plus de la moitié des dossiers médicaux MES sont alimentés à ce jour, c'est un bon début!

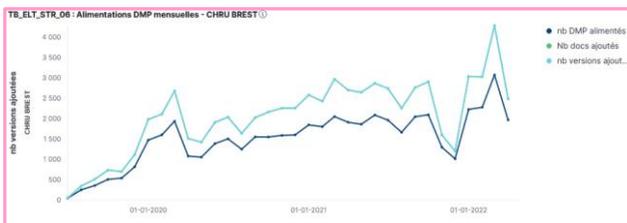


Le Dossier médical n'est pas alimenté ?

FOCUS SUR L'ALIMENTATION DU DMP EN BRETAGNE

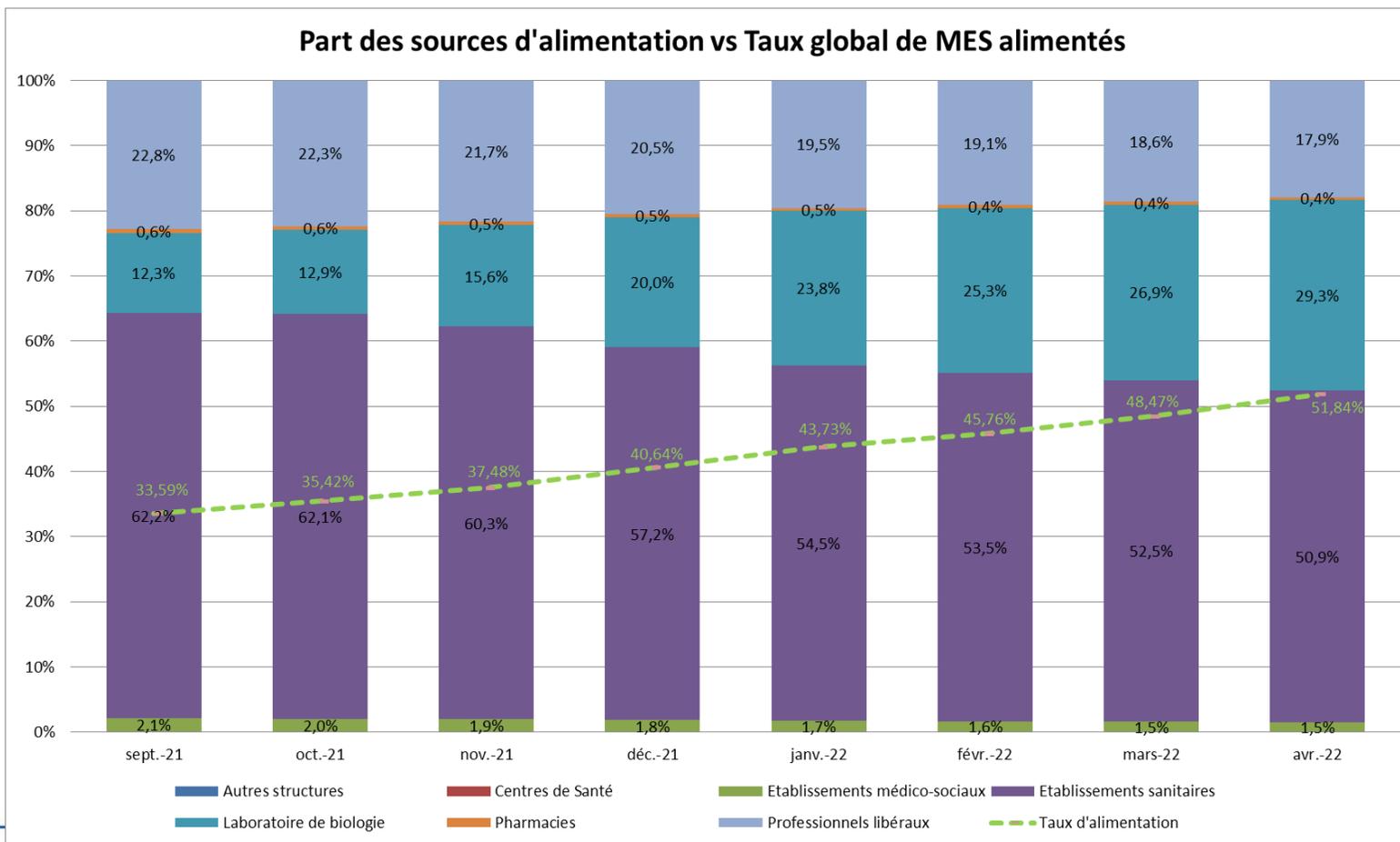
Au 31 décembre 2021, **11% des citoyens bretons** avaient un DMP ouvert

Au 30 avril 2022 : **51,84%** des DMP bretons contiennent au moins un document médical (hors vaccination Covid et Historique de remboursement de l'Assurance Maladie)



type de document	nb docs ajoutés
CR ou fiche de consultation ou de visite	45 995
CR hospitalier (séjour)	13 579
Lettre de sortie	5 749
CR opératoire	3 400
CR d'accouchement	669
CR d'anesthésie	404
CR de réunion de concertation pluridisciplinaire	66
CR de télé-médecine (télé-consultation)	36
CR ou fiche de suivi de soins par auxiliaire médical	23
CR d'admission	6
Certificat, déclaration	2

Exemple du CHU de Brest (30/04/2022)





Les professionnels de santé n'ont pas le temps d'alimenter MES ?

Idée reçue

« L'alimentation de Mon espace santé est chronophage pour les professionnels de santé qui sont déjà débordés. Je vois mal comment ils pourraient se rajouter cela en plus. »

VRAI

FAUX

Information réelle

Effectivement, alimenter le DMP MES peut paraître chronophage et nécessite à coup sûr d'y consacrer un minimum de temps.

Cependant, il faut savoir que cette alimentation se fait de façon simplifiée depuis les logiciels métiers de professionnels.

Le Ségur du numérique propose depuis plusieurs mois et pour de nombreux encore, des financements massifs de l'ordre de 2 milliards d'euros, à l'équipement et aux usages.

Questions ?

Conclusion

Même si un effort est bien nécessaire, une dynamique exceptionnelle est lancée et un financement historique de l'état est octroyé afin d'atteindre les objectifs. La numérisation de la santé est belle et bien en marche et les courbes d'alimentation et d'usages grimpent.



Les professionnels de santé vont être sur sollicités par leur patient par mail?

Idée reçue

« Avec l'arrivée d'une messagerie sécurisée de santé mise à disposition des citoyens, les professionnels de santé vont recevoir des dizaines de mail par jour ! »

VRAI

FAUX

Information réelle

Les professionnels de santé peuvent apprécier l'opportunité des échanges par messagerie en fonction des situations de chaque patient. C'est pourquoi, il est apparu plus adapté, notamment au regard des échanges les représentants des professionnels de santé, que ceux-ci maîtrisent l'initiation des échanges.

Questions ?

Conclusion

Seuls les professionnels de santé peuvent initier un échange avec leur patient



La Messagerie

La **Messagerie** permet à l'utilisateur d'échanger et d'être notifié d'événements :



Une messagerie sécurisée et facile d'usage



Envoi et réception de pièces jointes



Des échanges avec son cercle de soins

- *Rappel de rdv, demande d'informations médicales, consignes de préparation pour hospitalisation, CR radiologie, images, suivi des soins...*



Adresse email patient :
ins@patient.mssante.fr



Les professionnels de santé habilités à utiliser la messagerie sont les professionnels équipés de la **Messagerie Sécurisée en Santé**.

Il s'agit d'un espace de confiance national permettant à des **professionnels de santé** d'échanger par email dans un environnement informatique garantissant la sécurité et la confidentialité des données échangées.

- Un patient doit avoir activé son espace santé pour recevoir 1 message
- **Un patient ne pourra pas contacter un professionnel de santé s'il n'a pas déjà été contacté par celui-ci**
- **Le professionnel de santé peut mettre fin aux échanges avec un patient**
- Les documents reçus via la messagerie peuvent être directement enregistrés dans le dossier médical de Mon espace santé.

Menu IM

Messagerie

- Chef de service gynécologique** 16:30
 Vos résultats d'analyses du Dr Paul André...
Compte_rendu_de rende....pdf +1
- Docteur Dupond** 15 févr.
 Votre diabète
Diabete_rdv.pdf +3
- Angélique Delaunay** 10 févr.
 Votre ordonnance
Ordonnance médicale Dr Arnau... +2
- Labo BioPCR Orly** 09/12/20
 12234567890_PCR_résultats
- Dr Jean-Christophe Lalle...** 07/11/20
 Résultats analyse sanguines
Analyses sanguines_Martine...
- Chef de service gynécologie** 03/10/20
 Vos résultats d'analyses du Dr Paul André...
Compte_rendu_de rendez_... +1



La Messagerie

Pourquoi utiliser une messagerie sécurisée de santé ? L'objectif est d'envoyer et recevoir de façon sécurisée des documents protégés par le secret professionnel :

- Identification assurée du destinataire et de l'émetteur
- Intégrité du contenu des messages
- Confidentialité des messages

Focus sur le déploiement de la MSSanté en Bretagne - Mars 2022

83% des établissements sanitaires bretons disposent d'une messagerie sécurisée de santé (MSS)



153 011 messages émis
163 125 messages reçus
au mois de mars

60,5% des professionnels de santé libéraux bretons disposent d'une messagerie sécurisée de santé (MSS)



24 606 messages émis
292 065 messages reçus
au mois de mars

70% des laboratoires de biologie médicale bretons disposent d'une messagerie sécurisée de santé (MSS)



37 850 messages émis
9 949 messages reçus au
mois de mars



Si l'hôpital n'alimente pas, les médecins de ville non plus?

Idée reçue

Si les hôpitaux n'alimentent pas MES, les médecins de ville ne s'en serviront pas non plus. Si les professionnels ne s'en saisissent pas, il n'y aura pas d'intérêt pour le patient.

VRAI

FAUX

Information réelle

Oui, il faut effectivement que tous les acteurs soient impliqués dans l'utilisation du dossier médical et donc de Mon espace santé.

Mais l'alimentation et la consultation par les professionnels (hôpital, ville, ESMS...) se fait en quelques clic au travers de leur logiciel de tous les jours qui sont compatibles et interopérable avec MES.

Des programmes de financement aux montées de version des logiciels des professionnels sont proposés. Des obligations de mise en conformité sont mise en place avec des délais précis

Questions ?

Conclusion

L'enjeu d'implication des professionnels de l'ensemble du parcours de soin est bien identifié et des moyens sont mis en œuvre pour créer des cercles vertueux autour des parcours patients en mobilisant les organisations de professionnels au niveau territorial entre autre.

Confidentialité : un accès pour les mutuelles et médecine du travail ?

Idée reçue

« Les mutuelles et la médecine du travail pourront accéder à Mon espace santé »

VRAI

FAUX

Information réelle

Oui, la médecine du travail pourra **alimenter** Mon espace santé, mais aucune consultation n'est prévue.

Non, les mutuelles n'auront strictement aucun accès aux services Mon espace santé de leurs adhérents.

Questions ?

Conclusion

Contrairement à ce que l'on peut penser, **les mutuelles et la médecine du travail n'auront pas d'accès en consultation à Mon espace santé.**



Mon espace santé va-t-il remplacer le papier ?

Idée reçue

« A terme avec Mon espace santé, les professionnels de santé ne transmettrons plus de documents papier à leurs patients, tout devra être récupéré dans leur dossier médical numérique ou via messagerie sécurisée de santé »

VRAI

FAUX

Information réelle

Mon espace santé ne se substitue pas aux pratiques existantes. Il apporte une modalité d'envoi des documents de santé complémentaire, simple et sécurisée, pour permettre aux citoyens de récupérer une copie de leurs documents de santé importants. Cette copie est sécurisée, toujours disponible et facile à partager avec les professionnels de santé.

Questions ?

Conclusion

Pratique complémentaire permettant aux citoyens d'avoir la main sur leurs données de santé



Des acteurs dont l'hébergeur n'est pas français, comme Doctolib pourront être référencés sur MES et échanger des données avec MES?

Idée reçue

« N'importe quelle application non sécurisée pourra être hébergée sur Mon espace santé »

VRAI

FAUX

Information réelle

Des critères de référencement à respecter pour intégrer le catalogue de Mon espace santé sont définis en concertation avec les acteurs de l'écosystème, CNIL, ANSSI. Ils sont institués par arrêtés.

Ces critères permettent de vérifier la conformité des services à la doctrine du numérique en santé et notamment ses exigences RGPD, sécurité et éthique.

Questions ?

Conclusion

Si Doctolib est conforme à ces critères et souhaite être référencé, il pourra être dans le catalogue de Mon espace santé...



Mon espace santé facteur d'exclusion ?

Idée reçue

« le service Mon espace santé va être facteur d'exclusion pour les personnes éloignées du numérique »

VRAI

FAUX

Information réelle

Il est vrai que l'inclusion numérique est un sujet clé de la réussite de Mon espace santé car tout le monde n'est pas « connecté », c'est pourquoi le dispositif ambassadeur est en train d'être mis en place. L'objectif est de pouvoir proposer un accompagnement adapté à chaque citoyen pour la prise en main du service Mon espace santé, quel que soit son aisance avec le numérique.

Il faut aussi bien comprendre que même si le service MES n'est pas activé par un usager, si celui-ci ne s'y est pas opposé, les professionnels de santé pourront alimenter le DMP et se coordonner en accédant au profil médical pour garantir le meilleur soin. (ex : prise en charge aux urgences)

Questions ?

Conclusion

Le service Mon espace santé sera bénéfique à tous pour améliorer la coordination des soins, même s'il n'est pas activé. Un dispositif important est mis en place afin d'accompagner plus spécifiquement les personnes éloignées du numérique.

Dispositif ambassadeur Mon espace santé



Dispositif ambassadeur Mon espace santé

- ➔ **Ambassadeur *Mon espace santé* qu'est-ce que c'est ?**
- ➔ **Etre le relai de cette accélération numérique citoyenne majeure dans sa sphère d'influence.**
 - ✓ **Structures de santé**
 - ✓ **Grandes entreprises**
 - ✓ **Associations**
 - ✓ **Collectivités**

Quelles **actions** en tant qu'ambassadeurs ?

- Relai de communication, affichage, flyers, intranets,
- Organisation de sensibilisations (public large)
- Mise en place de démonstrations/outillage pour référents internes
- Mise en place de stands temporaires..?



Dispositif ambassadeur Mon espace santé

Des entités de tous les secteurs sont invitées à rejoindre le dispositif ambassadeur

- ➔ **Un site web ambassadeur pour l'inscription des structures et personnes volontaires :**
- ➔ **www.promoteurs-monespacesante.bzh**
 - 1/ Je consulte la documentation
 - 2/ Je m'inscris pour être recontacté...
 - 3/ Je suis rappelé pour construire un plan d'actions
- ✓ **Présentations avancées sur Mon espace santé**
- ✓ **Recrutement d'un coordinateur Régional Mon espace santé à l'ARS**
- ✓ **Partenariat ARS/AM/GCS pour le secteur de la santé**



Accompagnement et inclusion numérique

Un déploiement d'un nouveau dispositif



Ambassadeurs Mon espace santé

Les ambassadeurs Mon espace santé sont des **bénévoles** (étudiants, associations de patients...) qui **sensibilisent** les citoyens à l'usage de Mon espace santé et qui oriente vers les réseaux d'accompagnement.

Pour davantage d'informations sur ce dispositif, rendez-vous sur le site internet « Promoteurs Mon espace santé » de l'ARS Bretagne : <https://www.promoteurs-monespacesante.bzh/>

Une capitalisation sur les dispositifs existants pour renforcer la prise en main de Mon espace santé, notamment auprès des publics les plus éloignés du numérique



CONSEILLER NUMÉRIQUE France services



Les conseillers numériques France services aident les usagers dans leur démarches et notamment les démarches en ligne. Un programme spécifique d'accompagnement à la prise en main de Mon espace santé est prévu.



Médiateurs numériques

Les acteurs de la médiation numérique, informent et conseillent les publics sur les usages du numérique. Ils organisent des actions de médiation au sein de leur structure, du "tiers lieu" dont il dépend. Ils animent des ateliers d'accompagnement et de prise en main des outils numériques.

Aidants Connect



Les aidants accompagnent les usagers sur les enjeux de confidentialité et de sécurité des données.

Questions/réponses ?

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Lien site web :

www.promoteurs-monespacesante.bzh

Contact mail :

ARS : loic.charpentier@ars.sante.fr

L'Assurance Maladie

MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

santé
famille
travail
solidarité

Partez à la conquête d'un nouvel espace pour votre santé.

Pour enregistrer vos informations santé et faciliter votre suivi médical, rendez-vous dès maintenant sur monespacesante.fr

mon ESPACE SANTÉ

VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

MON DOSSIER MÉDICAL. MA MESSAGERIE SANTÉ.